

Le collectif Terres d'Aurignac lutte contre les hausses d'impôts

Publié le 13/10/2015 à 03:52, Mis à jour le 13/10/2015 à 08:12

Economie



La 2e réunion publique du collectif des contribuables des Terres d'Aurignac a rassemblé 200 personnes à **Saint-André**. Avec en toile de fond «Payer moins d'impôts», les objectifs consistaient à présenter la méthode pour ne pas payer la surimposition de 2015, structurer le mouvement par la mise en place des relais locaux, légitimer le collectif par la validation des statuts et préparer les prochaines actions. «Nous voulons vous donner un mode opératoire pour ne pas payer la surimposition. Nous sommes des contribuables citoyens respectueux des règles et des lois, donc nous paierons les impôts. Il faut impérativement respecter la bonne date, les payer avant le 15 octobre prochain mais recalculés, sur la méthode que l'on va expliquer» a annoncé Francis Dignat, président du collectif. Il a commenté un diaporama avec Michel Cabé, vice président, présentant les actions à mener. **Avant le 15 octobre 2015**, ne pas payer le surplus d'impôt lié à l'intercommunalité, mais payer les impôts correspondant au taux en vigueur en 2014 et ne pas payer le surplus lié à l'augmentation du taux 2015.

La méthode de paiement préconisée par le collectif est sur <http://www.contribuables-terresaurignac.fr/methode-pour-ne-pas-payer-le-surplus-d-impot-de-la-taxe-fonciere>

Les actions après le 15 octobre : assister aux conseils municipaux et intercommunaux, informer le voisinage, mener des actions, bloquer les hausses d'impôts locaux et à terme réduire les impôts, obtenir une gestion saine. Certains contribuables mécontents, n'ont pas hésité à élever la voix pour manifester leur colère.

D'autres avaient amené leur feuille d'imposition «fraîchement» reçue, dans tous les sens du terme. «Même si c'est déjà trop tard pour 2015, il faut réagir le plus possible pour qu'à tous les niveaux, les pouvoirs publics se rendent compte qu'il y a un problème dans cette intercommunalité», a conclu Michel Cabé. En résumé, le collectif invite les contribuables à trois actions : prendre connaissance des statuts de l'association, y adhérer (64 foyers fiscaux supplémentaires ont adhéré jeudi) et surtout, ne pas payer le surplus d'impôt de la taxe foncière lié à l'intercommunalité.

Le collectif s'organise

Depuis la 1re réunion, le collectif a finalisé les statuts, créé un logo, un site Internet contribuables.terresaurignac@gmail.com

www.contribuables-terresaurignac.fr, une page Facebook [facebook.com](https://www.facebook.com/terresaurignac), un compte Twitter [twitter](https://twitter.com/terresaurignac), rédiger des lettres types pour refuser le prélèvement de la hausse d'impôts, demander des délais ou exonérations. La méthode de paiement de la taxe foncière 2015 avec la lettre à envoyer selon le cas (paiement annuel ou mensuel, situation financière difficile ou dégrèvement) est disponible sur <http://www.contribuables-terresaurignac.fr/methode-pour-ne-pas-payer-le-surplus-d-impot-de-la-taxe-fonciere/> «Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association pour effectuer cette démarche. Celle-ci n'est pas de l'incivisme, mais a pour but de montrer notre profond désaccord avec la gestion actuelle de la CCTA et de peser sur l'imposition de 2016 et des années suivantes. «Plus vous serez nombreux à l'effectuer, plus nous obtiendrons gain de cause dans la diminution de la hausse des impôts locaux...» explique le collectif.

YCS

Réactions des lecteurs



JeanMouclade, il y a 1 semaine

ce sont des mecs qui se battent contre les injustices fiscales. des mecs biens.

Lecteur accro

15919

commentaires



Signaler un abus